

Vénissieux, le 13 février 2023

## **DÉCISIONS FAVORABLES DU JUGE COMMISSAIRE ET ACCORD EN VUE DU TRANSFERT INDUSTRIEL PERMETTANT D'IMPORTANTES ÉCONOMIES ANNUELLES**

**BOOSTHEAT (FR0011814938 / ALBOO), acteur industriel français de l'efficacité énergétique, fait un point suite aux décisions favorables du juge commissaire et annonce avoir été autorisé à percevoir l'apport en compte courant sur lequel s'était engagé HBR INVESTMENT GROUP et avoir signé des accords concernant ses locaux à Vénissieux. En parallèle, BOOSTHEAT annonce la tenue d'une nouvelle assemblée générale mixte le 1<sup>er</sup> mars 2023.**

### **I AUTORISATION DU FINANCEMENT EN COMPTE COURANT D'HBR**

BOOSTHEAT annonce avoir été autorisée par le juge commissaire à recevoir un apport en compte courant d'un montant d'1 M€ par HBR INVESTMENT GROUP pour financer sa période d'observation (dont 500 K€ ont déjà été versés dans les comptes de la Société, le solde devant être versé en fonction des besoins de l'entreprise et au plus tard avant la fin du mois de février 2023). Cet apport viendra compléter la ligne de financement en fonds propres existante de la Société permettant de couvrir ainsi la totalité des besoins financiers du projet de retournement. Les apports d'HBR INVESTMENT GROUP bénéficieront du privilège prévu à l'article L622-17 du code de commerce à hauteur du million d'euros.

Concomitamment à cette décision, BOOSTHEAT a également reçu l'autorisation de vendre son matériel non utilisé du fait de l'arrêt de la production et du changement d'activité en bureau d'études, et représentant une valeur estimée à plus de 100 000 €. Une partie du matériel a déjà fait l'objet d'une marque d'intérêt au-dessus de la valeur arrêtée par le commissaire-priseur et le reste du matériel pourra faire l'objet d'une vente aux enchères.

L'ensemble des fonds liés à la vente du matériel sera versé sur un compte ouvert auprès de la caisse des dépôts et consignation et servira à financer les dividendes du plan de retournement (i.e : désintéresser les créanciers dans le cadre du plan de sauvegarde).

### **I SIGNATURE DES NOUVEAUX LOCAUX A VENISSIEUX**

Par ailleurs, le juge commissaire en charge de la société a également rendu une ordonnance permettant à BOOSTHEAT de résilier ses locaux actuels à Vénissieux avec son bailleur la SAS USIN Lyon Parilly et de signer un nouveau contrat de bail dans un local situé sur le même site avec ce même bailleur mais en meilleure adéquation avec sa nouvelle dimension et permettant de générer une économie de l'ordre de 450 K€ par an<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. communiqué du 20 janvier 2023

En parallèle, BOOSTHEAT informe que le bail de son centre de R&D près de Toulouse est résilié depuis le 31 décembre 2022. N'ayant pas trouvé d'accord avec son bailleur concernant le montant de la créance résiduelle celle-ci sera traitée dans le cadre du plan de sauvegarde.

## **I REPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

BOOSTHEAT informe enfin qu'une assemblée générale mixte était convoquée le 9 février 2023 aux fins de procéder à la ratification des nouveaux administrateurs (Messieurs Hugo Brugière, Baudouin Hallo et Emmanuel Couraud) et à autoriser le Conseil d'administration à opérer sur les titres de la société pour les besoins des opérations financières. Cette Assemblée n'ayant pas atteint le quorum requis, une nouvelle assemblée générale mixte sera convoquée le 1<sup>er</sup> mars 2023 à 18h. De nombreux actionnaires ont fait savoir qu'ils attendaient pour participer de savoir si les ordonnances annoncées depuis plusieurs semaines seraient rendues puisque ces dernières ont un impact direct sur la continuité d'exploitation de la société et le succès du plan de sauvegarde. Le quorum devrait donc ainsi être atteint pour la prochaine assemblée générale.

**Hugo Brugière, Président Directeur Général de BOOSTHEAT, déclare :** « *Je suis ravie de cette décision favorable du juge commissaire nous permettant d'apporter 1 M€ en compte courant à la société BOOSTHEAT pour lui permettre de financer, en complément de sa ligne de financement en fonds propre actuelle, son plan de retournement. Confortée par cette décision positive pour la Société, BOOSTHEAT est confiante sur le fait qu'elle obtiendra le quorum sur la prochaine assemblée générale prévue le 1<sup>er</sup> mars prochain, les actionnaires étant désormais à même de se prononcer avec l'ensemble de ces éléments financiers très favorables à la poursuite de notre projet.*

*En parallèle, je tiens à remercier très sincèrement la SAS USIN Lyon Parilly, notre bailleur à Vénissieux, qui dès le départ a soutenu le projet de retournement de BOOSTHEAT. Par son soutien et sa flexibilité, l'USIN a représenté un partenaire de premier plan pour notre restructuration. BOOSTHEAT va ainsi pouvoir libérer dans les jours à venir les locaux de Vénissieux pour lesquels la Société était engagée jusqu'en 2028 et s'installer dans des locaux plus adaptés à son nouveau projet, générant ainsi une économie significative pour la Société ».*

## **I CALENDRIER**

BOOSTHEAT rappelle que la prochaine audience est fixée au 29 mars 2023 date à laquelle la Société devrait présenter son plan de sauvegarde conformément à l'Offre. Cette audience pourrait être avancée si le plan de sauvegarde, en cours de préparation par la Société, était en mesure de l'être plus tôt.

La Société continuera à communiquer sur les prochaines évolutions de sa procédure.

\* \* \*

Retrouvez toute l'information de BOOSTHEAT sur

<https://www.boostheat-group.com/fr/>

### À PROPOS DE BOOSTHEAT

Constituée en 2011, BOOSTHEAT est un acteur de la filière de l'efficacité énergétique. La Société a pour mission d'accélérer la transition écologique grâce à l'intégration de sa technologie dans des applications fortement consommatrices d'énergie. BOOSTHEAT a conçu et développé un compresseur thermique protégé par 7 familles de brevets permettant d'optimiser significativement la consommation d'énergie pour tendre vers une utilisation raisonnable et pertinente des ressources.

BOOSTHEAT a installé son siège social, son centre de recherche et son site industriel à Vénissieux, en région lyonnaise (bassin historique de l'industrie HVAC\*). La Société est cotée sur Euronext Growth à Paris, (ISIN : FR0011814938).

\* Heating, ventilation and air-conditioning, soit chauffage, ventilation et climatisation en français.

---

### I CONTACTS

#### **ACTUS finance & communication – Anne-Pauline PETUREAUX**

Relations Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 72 / [boostheat@actus.fr](mailto:boostheat@actus.fr)

#### **ACTUS finance & communication – Serena BONI**

Relations Presse

Tél. : 04 72 18 04 92 / [sboni@actus.fr](mailto:sboni@actus.fr)